

Communiqué des personnels du lycée Colbert réunis en assemblée générale

Le 2 octobre 2026

Selon le ministre de l'éducation nationale, au journal de 20h de France 2 du 1^{er} octobre 2026, les blocages lycéens constituent « une entreprise de destruction du service public de l'éducation ».

Pourtant les conditions de travail et d'accueil des élèves se sont davantage dégradées depuis dix ans sous les gouvernements successifs, et l'état du bâti francilien ne cesse de se délabrer.

C'est donc précisément parce que nous tenons au service public d'éducation que :

- nous refusons les cours en distanciel. Ils contribuent à une vraie rupture d'égalité en particulier pour nos élèves fragiles. L'enseignement en distanciel pendant le COVID a montré non seulement ses limites mais aussi ses méfaits sur la santé mentale des jeunes.

Le passage imposé en distanciel par le ministère n'a d'autre intérêt que de faire taire la mobilisation lycéenne alors même que le gouvernement multiplie les annonces de recueil de la parole des jeunes.

- nous demandons la réouverture du lycée aux élèves dès lundi pour reprendre les cours en classe immédiatement.

- nous demandons la mise à disposition d'une salle pour nos élèves afin qu'ils puissent exercer, s'ils le souhaitent et sans condition, leur droit de réunion (Article L511-10 du code de l'éducation) dans un espace sécurisé.

- nous serons massivement en grève le mardi 6 octobre contre l'austérité budgétaire, pour des moyens et des postes et contre la répression policière comme seule réponse aux revendications légitimes des lycéennes et lycéens et de leurs organisations.

Nous déplorons l'absence de dialogue et de réponse du ministère et de la région île-de-France aux revendications des lycéens et maintenant des étudiants.

Les personnels du lycée Colbert, syndiqués et non syndiqués, réunis en assemblée générale,
soutenus par les organisations syndicales locales
SNFOLC, SNES-FSU, SUD Education et UNSEN CGT Educ'action